

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept
Le dix-huit décembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre

N° 202/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 décembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 décembre 2017,

Objet de la délibération :

EPIC : versement acompte avant le vote du budget

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
 - Dont suppléés : 2
 - Dont représentés : 5
 - Excusés : 5
 - Non excusés : 13
- Votants : 81

Résultat du vote

- Pour : 81
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171218-202-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2018

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Ducret Sylvain à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
Procuration	M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
Suppléé(e)s	Mmes Muller Valérie, Faillenet Bernadette & Boucon Galimard Sabine, Ms. Bole Léon & Moniotte Jacques,
Excusé(e)	Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Debray Michel, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, M. Simon Gilles & Bonnefoi Frédéric
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Pierre Bruchon, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Office de tourisme du Pays d'Ornans Loue-Lison, la Directrice de l'EPIC sollicite le versement d'un acompte d'un montant de cinquante mille euros (50 000 €) sur la subvention 2018 avant le vote du budget primitif de la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL).

A la majorité (les représentants de la CCLL à l'EPIC ne participant pas au vote), le conseil communautaire autorise le versement d'un acompte d'un montant de cinquante mille euros (50 000 €) sur la subvention 2018 avant le vote du budget primitif de la CCLL à l'Office de Tourisme pour permettre la continuité du service.

Fait et délibéré en séance, le 18.12.17

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes
Loue-Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

